



Délais de prescription faux et usage de de faux

Par **miss scarlet**, le **05/01/2019 à 12:30**

Bonjour à tous,
J'espère une personne bien vaillante pourra me répondre
Voilà, en 1995 j'ai été jugé par le tribunal correctionnel (première offense) pour escroquerie, faux et usage de faux revers une compagnie de vente par correspondance, pour cela j'ai été condamné à 6 mois de prison avec sursis, 2 ans de mise à l'épreuve, interdiction de sortie de territoire, remboursement de 5000fr à raison de 500 francs par mois, j'avais commencé la mise à l'épreuve est remboursé, suite à la perte de mon emploi en 1997 prise de peur de ne plus pouvoir être remboursé je suis partie vivre avec ma famille en Allemagne j'étais très jeune à l'époque je pense que le JAP du émettre un mandat d'amener
Maintenant je voudrais savoir si la prescription joue dans mon cas, si il y a eu prescription en faite, merci pour votre temps de me lire
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/01/2019 à 19:21**

Bonjour
Si la sortie du territoire n'a pas été respectée, vous n'avez pas pu répondre aux éventuelles convocations et c'est, je pense, un élément important.
Je ne peux pas développer davantage, bonne chance sur experatoo.